



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 Avril 2018

Date de la convocation : 18 avril 2018

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 25

votants : 26

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de La Châtre l'Anglin, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Daniel CHEZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Serge LAMBERT, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Gérard MAYAUD, Alain NEVIÈRE, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Monique PETOLON, Jean-Christophe PLANTUREUX, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, James VALLET, Michel VIOLET.

Pouvoir : Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE.

Absents : Joël ANFREVILLE (représenté par Monique PETOLON), Jean BOUTET, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Alain CAILLÈRE, Jacqueline LAROCHE, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET.

Absents : Luc PORTIER, Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2018 ;
- 3- Zone artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault : acquisition de bâtiments avec terrains ;
- 4- Zone artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault : levée d'option d'achat du crédit-bail de l'Atelier Graphistyl ;
- 5- Avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Val de Creuse Val d'Anglin ;
- 6- Avenant à la convention de partenariat BGE Indre pour le poste Chargé d'affaires territorial ;
- 7- Modification du plan de financement pour les expositions du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault ;
- 8- Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Marche Occitane – Val d'Anglin ;
- 9- Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Destination Brenne » ;
- 10- Vente d'un véhicule communautaire ;
- 11- Questions diverses ;
- 12- Informations diverses.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention « Nagez Grandeur Nature 2018 » avec le Comité Départemental de l'Indre de Natation ;
- Zone artisanale de Bélâbre : acquisition d'un terrain ;
- Modification de la délibération n° 2018-03-27.07 du 27 mars 2018 portant sur la gratification stagiaire de l'enseignement supérieur.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1 - Secrétaire de séance : Alain NEVIÈRE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2018

Le procès-verbal de la réunion du 27 mars 2018 à Chalais est approuvé à l'unanimité.

Le Président précise que l'aide de la CDC à l'Office de Tourisme devra prendre la forme d'une subvention et non d'un fonds de concours et que la démolition des bâtiments de la Grande Ouche ont commencé rendant caducs les débats engagés par la CDC.

3 – Zone artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault : acquisition de bâtiments avec terrains

La SCI Nelmar n'a plus l'utilité du bâtiment 1 (plan d'ensemble de la ZA remis aux délégués). Il a été estimé par les Domaines à 86 000 € et le propriétaire en demande 95 000 €.

M. CUEVAS (Angorella) arrête son activité et demande en raison de la présence d'un forage et de la qualité de l'emplacement, 70 000 € du lot estimé 56 000 € par les Domaines.

Rémi SAFAH, Chargé d'affaires territorial à la CDC, est en relation avec des clients potentiels intéressés par les 2 lots. Le calcul du loyer proposé sera à faire après acquisition.

Voté à l'unanimité moins 1 abstention.

4 – Zone artisanale « A » de Saint-Benoît-du-Sault : levée d'option d'achat du crédit-bail de l'Atelier Graphistyl

La société connaît des difficultés financières avec des impayés de loyer de 6 826 € pour un bail terminé depuis 3 ans et est en redressement judiciaire. Elle souhaite racheter le bâtiment pour 1 euro. La CDC accepterait mais seulement après confirmation de l'apurement des comptes.

Voté à l'unanimité.

5 – Avenant au Contrat Régional de Solidarité du Pays Val de Creuse Val d'Anglin

Suite aux transferts de compétences et de responsabilités en particulier dans le domaine économique le Conseil Régional a adapté les règles de financement. Il demande que tous les partenaires soient signataires du contrat : la Région, le Syndicat de Pays, les CDC et la ville d'Argenton (les crédits pour la ville sont désormais intégrés au contrat).

Gérard MAYAUD précise que la Région a manifesté la volonté d'éviter le chevauchement entre les limites des CDC et le territoire portant le CRST. Cela laisse présager à l'avenir un nouveau Pays, beaucoup plus vaste « à 2 têtes » : Le Blanc et la commune nouvelle en projet autour d'Argenton. De son côté Eguzon est tenté par le projet de PNR du Boischaud sud vers La Châtre et Saint-Amand. Tout cela éloignerait d'autant du terrain les pouvoirs de décision et de financement. Moralité il semble urgent...d'attendre les prochaines élections mais en ayant à l'esprit que les finances de notre CDC semblent attiser l'appétit des voisins !

Voté à l'unanimité moins 1 abstention.

6 – Avenant à la convention de partenariat BGE Indre pour le poste Chargé d'affaires territorial

BGE Indre demande à la CDC de réviser la convention de partenariat pour assurer le financement du poste de Rémi SAFAH, le Chargé d'affaires territorial. Cela ferait passer la participation annuelle de la CDC de 20 à 25 000 €. La satisfaction à propos du travail de Rémi SAFAH et de son efficacité sont soulignées par les délégués. Gérard MAYAUD, insistant sur l'enjeu de la mission rebaptiserait volontiers le poste : « ambassadeur de la réussite » !

Voté à l'unanimité.

7 – Modification du plan de financement pour les expositions du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault

Le Conseil départemental ayant décidé de participer à hauteur de 30% cela permet de ramener le reste à charge de la CDC à 3 000 €. Des échanges animés portent sur le choix du prestataire chargé de la réalisation des visuels. Peut-on préférer le prestataire local (Graphistyl) plus cher, mais dont on vient de décider de lui vendre un bâtiment, face à un prestataire extérieur au territoire (Sodimass) moins cher ? Qui décide : le Président, une commission, le Conseil communautaire ?

Plan de financement prévisionnel global :

Dépenses (H.T.)		Recettes (H.T.)	
Impression et encadrement	5 900,00 €	D.R.A.C. du Centre (50%)	5 030,00 €
Scénographie	1 080,00 €	Conseil Départemental (30%)	3 018,00 €
Installation électrique sur œuvres	2 500,00 €	Communauté de Communes (20%)	2 012,00 €
Communication	280,00 €		
Vernissage	300,00 €		
TOTAL DEPENSES	10 060,00 €	TOTAL RECETTES	10 060,00 €

Voté à l'unanimité.

8 – Subvention exceptionnelle à l'Office de Tourisme Marche Occitane – Val d'Anglin

L'accord de principe d'une aide de 10 000 € avait été décidée mais le processus du fonds de concours s'avérant très complexe à mettre en œuvre par l'intermédiaire de la commune de Prissac, le Président propose de verser la somme directement en subvention exceptionnelle à l'OT afin de lui permettre de clôturer l'exercice comptable 2017.

Voté à 25 voix pour et Monsieur Alain NEVIÈRE ne prenant pas part au vote.

9 – Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Destination Brenne »

La convention proposée ne soulevant aucune remarque le Président est autorisé à la signer.

Voté à l'unanimité.

10 – Vente d'un véhicule communautaire

Une seule commune a fait une proposition : Saint-Hilaire-Sur-Benaize. Il est proposé de lui attribuer le véhicule à la côte Argus en vigueur en juin prochain. Il sera alors sorti de l'inventaire.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Convention « Nagez Grandeur Nature 2018 » avec le Comité Départemental de l'Indre de Natation

Une somme de 1 500 € est mobilisée aux termes de la convention pour permettre le déroulement de cette animation estivale au plan d'eau de Chaillac.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Zone artisanale de Bélâbre : acquisition d'un terrain

Après négociations serrées avec le notaire, le prix convenu pour l'achat de terrain est ramené à 4,11 € le m². Après terrassement fait en régie par l'entreprise Duval le coût d'acquisition, 30 000 €, sera couvert par un loyer.

Voté à l'unanimité.

Point supplémentaire – Modification de la délibération n° 2018-03-27.07 du 27 mars 2018 portant sur la gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

Pour satisfaire le contrôle de légalité il est proposé de retirer les frais de déplacement et de petit matériel de la rédaction initiale mais sans pénaliser pour autant le stagiaire recruté.

Voté à l'unanimité.

11 – Questions diverses

Un courrier de la mairie de Saint-Gaultier envoyé aux mairies les sollicite pour une participation financière au RASED en vue de l'acquisition de matériel pédagogique à hauteur de 1 800 €. La CDC ne s'estime pas concernée et rejette toute forme de contribution laissant les communes se prononcer individuellement.

Daniel LAFORET évoque un courrier de la SAUR relatif à la mesure du débit des poteaux d'incendie. Il pense que le diagnostic du patrimoine du Syndicat des eaux va sûrement mettre en évidence les insuffisances de pression

Christian BREC indique que Saint-Benoît-du-Sault voit son label de Plus beau village de France menacé de non renouvellement en raison d'un équipement commercial en déclin. Or le guide pratique édition 2018 édité par Destination Brenne ignore les prestataires qui ne lui payent pas de cotisation, hôtel et restaurants en particulier, et ne mentionne pas la borne camping-car du village. Cela pénalise forcément la commune qui paye déjà largement sa contribution à l'Office de tourisme inter-communautaire.

12 – Informations diverses
Aucunes

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 10.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 29 mai 2018 à 18H30 à Dunet.

Le Président, Philippe GOURLAY

